

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Mai 2019	Date d'examen: 04/09/19	
Décision n° 2019-27		
Date de validation officielle : 04/09/2019	Objet : AVIS  <b>RNN Frayères d'Alose : Plan de gestion transitoire</b>	Vote ----- Présents : 8 Représentés : 16 ----- Votes autorisés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

### Contexte de la demande

Alexandre DUMAITRE, chargé de mission à la DREAL N-A, présente rapidement le contexte d'élaboration du nouveau plan de gestion transitoire pour la RNN de la Frayère d'Alose.

Le périmètre actuel de la RNN a été rendu obsolète par l'effacement (naturel) de l'obstacle constitué par le seuil de Beauregard sous lequel se situait la dernière frayère amont de Grande Alose.

Le document préparé a été constitué sur la base des nouvelles règles d'élaboration des plans de gestion, non encore publiées par l'AFB. L'objectif est de pouvoir délimiter un nouveau périmètre en remplacement des 2 zones actuelles.

Ce travail s'est appuyé sur de nombreuses réunions de travail auxquelles la rapporteure a participé en tant que correspondante de la RNN et rapporteure du dossier.

L'objectif poursuivi vise à renforcer 2 spécificités :

- RNN ne concernant qu'une seule espèce : la grande Alose et ses habitats.
- Donner à la RNN une dimension d'expertise sur la grande Alose.

Christelle PEZAT, gestionnaire de la RNN Frayère d'Alose, présente au travers d'un diaporama (DS) la RNN et le plan de gestion à approuver.

La RNN a été créée en 1980 pour la Grande Alose sur la Garonne pour un linéaire de 2,3 km (43 ha) situé dans l'agglomération d'Agen à l'aval du seuil de Beauregard.

Sa gestion est assurée par une association mixte paritaire de la fédération de pêche 47 et de la SEPANLOG.

La réglementation de la RNN ne s'applique que durant la phase de présence de cette espèce migratrice amphihaline.

Les enjeux de conservation sont confrontés à différents types de problèmes : les débits, la physico-chimie moyenne des eaux, et l'état hydrobiologique du système fluvial qui s'est amélioré.

La situation d'enclavement dans l'agglomération agenaise contraint la qualité du patrimoine naturel adjacent à la RNN.

La Grande Alose se situe sous le seuil critique des effectifs depuis 2008 ce qui a conduit à une interdiction de pêche, et à la modification de statut dans la Liste Rouge nationale (passé de VU en 2009 à EN en 2019).

Les facteurs influents sont nombreux et prégnants vers le déclin.

La RNN suit 9 secteurs de frayères sur 20 km de fleuve tant à l'aval qu'à l'amont.

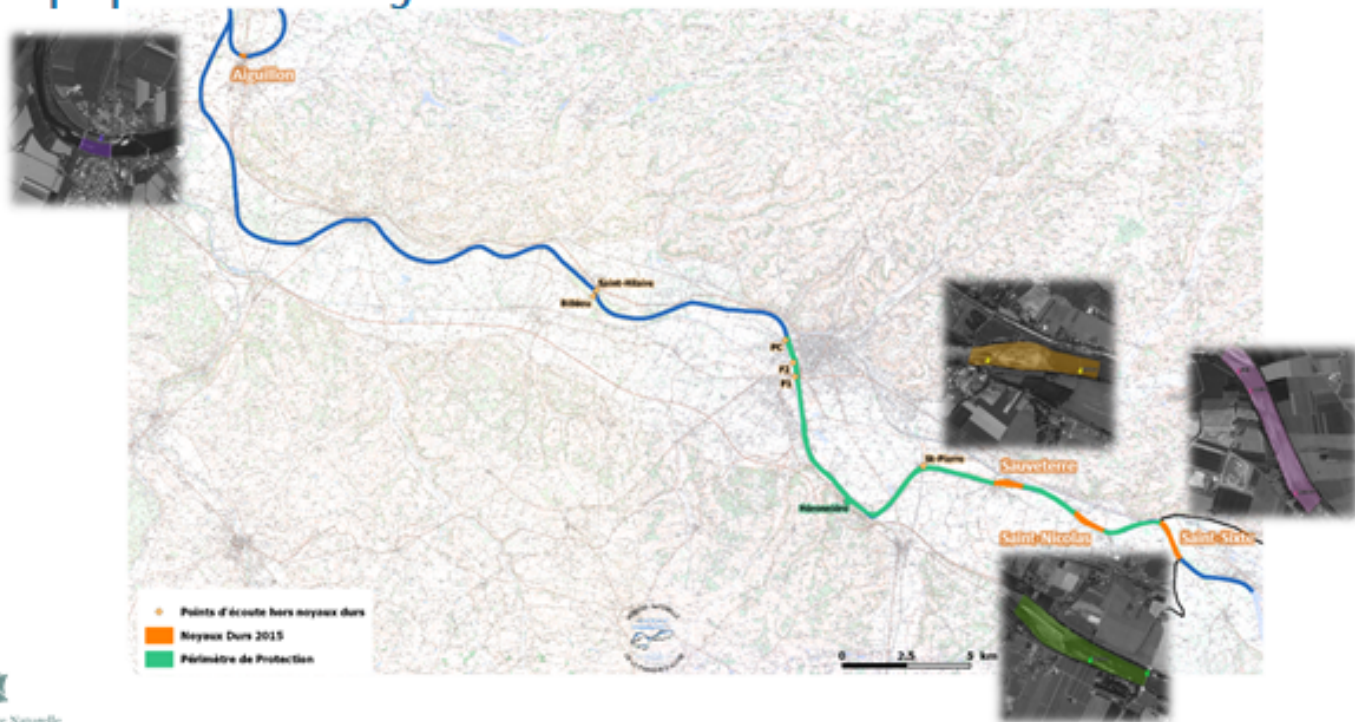
Le projet, compte tenu de l'état dégradé sur la RNN vise à en étendre la superficie sur 4 noyaux durs inscrits dans un périmètre de protection du lit mineur pour améliorer la conservation, mais aussi la connaissance. La prise en compte des berges, dont une héronnière, nécessite une évaluation pour apprécier la dimension écologique.

Le futur périmètre montre un état moyen, un patrimoine naturel déséquilibré au sein d'un milieu plus rural que l'actuel périmètre. Il a vocation à constituer un levier de conservation important à l'échelle du bassin de la Garonne.

ENJEUX		OBJECTIFS À LONG TERME
Premier ordre		Prioritaires
CONSERVATION	Préservation d'une espèce d'intérêt patrimonial et son habitat en eau douce	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Asseoir la position de la RN au sein du réseau d'acteurs et définir le rôle de cette dernière,</li> <li>• Déterminer le futur zonage en fonction des missions confiées par le COGEPOMI et étendre le périmètre de la RNN.</li> </ul>
CONCERTATION	Accueil favorable du projet par les acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une approche concertée du projet.</li> </ul>
Second ordre		Secondaires
CONSERVATION	Préservation des habitats en lien avec la grande Alose et son écologie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver les habitats d'intérêt communautaire</li> <li>• Conserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.</li> <li>• Conserver les habitats d'intérêt patrimonial.</li> </ul>
	Préservation de la biodiversité en lien avec la grande Alose	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver les espèces d'intérêt patrimonial.</li> </ul>
CONNAISSANCE DU PATRIMOINE	Acquisition de données en lien avec la grande Alose et son écologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances sur la ressource en eau, les habitats et la biodiversité.</li> <li>• Améliorer et actualiser les connaissances sur la ressource en eau, les habitats et la biodiversité</li> </ul>
PÉDAGOGIQUE	Valorisation du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître la Réserve Naturelle.</li> <li>• Sensibiliser le public au patrimoine naturel de la Réserve Naturelle</li> </ul>
AUTRES ENJEUX	Gestion de la Réserve Naturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire respecter la réglementation.</li> <li>• Définir une nouvelle gouvernance ?</li> <li>• Assurer la gestion administrative de la Réserve Naturelle.</li> <li>• Assurer la gestion scientifique de la réserve</li> </ul>

Le projet de plan de gestion transitoire est décliné en 5 grands enjeux : conservation, concertation, connaissance, pédagogie, gestion administrative avec 15 Objectifs qui ont été identifiés dont 7 de long terme.

## La proposition de zonage



Les ENJEUX de conservation, de connaissance du patrimoine naturel et de concertation :

- 7 OBJECTIFS À LONG TERME, dont : Préserver une espèce d'intérêt patrimonial et son habitat en eau douce, mettre en place une approche concertée du projet, conserver et améliorer les connaissances des habitats et des espèces, ...
- 12 OBJECTIFS DU PLAN, dont : l'acceptation du projet par une majorité d'acteurs locaux, la sauvegarde de la grande Alose, la conservation du lit mineur, le suivi de la ressource en eau, ...
- 19 OPÉRATIONS DU PLAN, dont : intégrer le réseau d'acteurs œuvrant à la préservation de la grande Alose, étendre le périmètre de la Réserve Naturelle de la Frayère d'Alose, présenter le projet et concilier au mieux les usages, sensibiliser à l'enjeu de libre circulation, suivre l'évolution du lit mineur au niveau des frayères, ...

Les ENJEUX de pédagogie, de communication et de gestion :

- 3 OBJECTIFS À LONG TERME : sensibiliser le public au patrimoine naturel, faire respecter la réglementation et assurer la gestion administrative de la Réserve Naturelle.
- 6 OBJECTIFS DU PLAN : l'accueil du public, la communication, la surveillance du site, le commissionnement du personnel, la gestion administrative et financière et la gestion scientifique de la réserve.
- 9 OPÉRATIONS DU PLAN, dont : développer les animations, poursuivre les actions de communication vers les élus, surveiller le site, former le personnel, définir une nouvelle gouvernance de la réserve, maintenir une gestion administrative et financière cohérente, ...

## **Examen du CSRPN,**

La rapporteure sur le dossier présente son évaluation.

Démarches liées au rapportage :

Prise de contact en 2018 : présidence tournante M. Tixier en 2018 et M. Molinier en 2019

Réunion de travail du 22 mars 2018 à la DDT47

Comité de gestion du 17 mai 2018 (excusée)

Réunion de travail du 19 décembre 2018 à la DDT 47

Comité de gestion du 23 mai 2019

Divers échanges avec la gestionnaire Christelle Pezet et Alexandre Dumaitre chargé de mission DREAL

Remarques concernant l'ancien plan de gestion 2009- 2013 et autre phase 2014 – 2018 :

Situation un peu confuse sur la continuité des plans de gestion : Les deux plans de gestion agréés couvraient les périodes 1993 – 1998 et 1999- 2003, celui de 2009 - 2013 n'a jamais été agréé, la période 2014 – 2018 étant la poursuite de ce plan.

Le dernier plan de gestion était très ambitieux avec des moyens réduits (1 salariée sur la réserve).

Enjeux Connaissance du patrimoine (4 actions sur 8 réalisées) le travail a porté essentiellement sur le suivi de la qualité de l'eau de la Garonne et des habitats existants.

Enjeux Conservation du patrimoine (21 actions sur 33 réalisées) le travail a porté essentiellement sur les inventaires et le suivi de la végétation immergée, sur le suivi de l'évolution de la ripisylve ainsi que les atterrissements végétalisés

Enjeux Pédagogie : sur 10 actions prévues 1 seule a vraiment été mise en œuvre à 100 % (balisage et panneauage sur la réserve) les autres ayant été plus ou moins abordées.

Enjeux gouvernance, administration et police (1 action sur 4 réalisée) le maintien d'une gestion administrative et financière cohérente avec des liens renforcés avec les financeurs.

Entre 2014 et 2017 des actions entamées ont été menées au bout (36 sur 55) mais ce fut surtout une période de grand questionnement au sein de la réserve.

La réserve se trouve confrontée à plusieurs problèmes :

- *un déclin important de la grande alose* sur le site (2005) et globalement sur le bassin (depuis 2000) et un déplacement des zones de frayères en amont hors du périmètre, (brèche dans le seuil du barrage de Beauregard) d'où un souci de légitimité d'existence.

---

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX

☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

- depuis 2014, une volonté de mettre les choses à plat pour avoir une réelle action stratégique et pas simplement faire pour faire ou s'éparpiller sur d'autres objectifs
- une volonté de rester un acteur identifié comme expert sur la grande alose, sans être isolé parmi de nombreux autres acteurs : MIGADO, COGEPOMIL, PLAGEPOMIL, SMEAG
- une repositionnement de la réserve avec l'élaboration de ce Plan de Gestion transitoire, proposant un nouveau périmètre beaucoup plus étendu prenant en compte toutes les zones de frayères sur la Garonne et sur le Lot, zones de reproduction les plus actives, tout en maintenant le site actuel.

Dans la poursuite de ces actions et afin de répondre à l'enjeu principal de la réserve, la Grande Alose, les années 2018 et 2019 ont permis de travailler sur l'élaboration et la rédaction du Plan de Gestion transitoire concernant l'extension du périmètre.

A ce titre un accompagnement conjoint de ce travail auprès de la réserve a été mené entre les services d'état (DREAL et DDT) et le CSRPN, très apprécié par Christelle Pezet. Ce qui lui a permis de se familiariser avec la déclinaison de la nouvelle méthodologie des Plans de Gestion, dont l'appropriation reste à confirmer.

Actuellement la réserve assure déjà un suivi des différents sites prévus dans l'extension du périmètre, avec un budget constant (convention pluriannuelle DREAL)

### Plan de gestion transitoire 2019 – 2023

Ce document prend bien en compte l'objet majeur de la réserve qui est la grande Alose, avec un état des lieux complet du site actuel mettant en lumière la perte d'intérêt du site (très forte diminution et déplacement des populations). D'où émerge la nécessité de tenir compte de cette évolution et d'étendre sa prise en compte à l'ensemble des sites de reproduction sur la Garonne et le Lot. La définition des enjeux par rapport à cette espèce est claire et repose sur un argumentaire (analyse) technique et scientifique de 27 années de suivi de 1993 à 2019 sans interruption (les années 2018 et 2019 n'apparaissent pas dans ce Plan de Gestion transitoire)

Les fiches stations apportent une visibilité immédiate de chaque site.

Sur le volet patrimonialité des habitats et des espèces, c'est plus confus, Il y a une difficulté à synthétiser les données déjà acquises et à hiérarchiser les enjeux. Actuellement il n'y a pas de protocoles précis d'inventaires (seule présence – absence) et de suivis. Surtout la priorisation des habitats, des groupes ou des espèces à suivre est à exprimer plus clairement que dans les fiches opérationnelles en section D (SE7- SE11- SE13 – SE14). Sinon le risque est d'avoir des données ponctuelles, non comparables, ne permettant pas d'appréhender l'évolution des écosystèmes de la Garonne liés à la Grande Alose et de disperser les actions et l'énergie.

Il y a un vrai intérêt à mutualiser le travail avec d'autres acteurs : la SEPANSOlog (état biologique) l'ONEMA et appel à des prestataires extérieurs (qualité et propriétés des eaux, laboratoire pour l'analyse des micro-polluants) sur les sujets que ne peut pas mener la réserve.

Malgré un travail très important de synthèse de la part de la gestionnaire, qui a largement évolué depuis le début de l'élaboration du document, celui-ci mériterait encore d'être un peu épuré sur le rédactionnel (redondance). Dans la partie *Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces*, des tableaux plus synthétiques apporteraient une meilleure lisibilité et aideraient à mieux prioriser les objectifs sur le patrimoine naturel. Idem pour les activités humaines il manque un tableau de synthèse reprenant les impacts réels et potentiels site par site.

### Questions qui nécessitent un approfondissement :

- *La distance à prendre en compte dans le nouveau périmètre* : les berges et la ripisylve. Actuellement le site du Passage se limite au fleuve à plein bord (section mouillée de la Garonne avec quelques îles récentes) pour une crue revenant en moyenne tous les deux ans.

Natura 2000 concerne le lit mineur et les berges de la Garonne. En prévision une étude externalisée doit se mettre en place.

- *Inclusion ou pas de la héronnière* selon les objectifs à long terme de la réserve

- Le rôle de la réserve défini au sein du réseau d'acteurs participant à la sauvegarde de la grande Alose.

- *Le suivi des problèmes d'étiage et le manque de crue* pour la réalimentation en graviers, favorable à la Grande Alose, sur l'ensemble des sites

- *La définition des objectifs et des actions nécessaires* sur les bancs et la dynamique végétale de la ripisylve

- *La question sur la pêche professionnelle fluviale*. Faut-il laisser l'ouverture possible en fonction d'une augmentation des effectifs ?

- *La définition des objectifs sur le volet accueil* du public sur les sites

- *Une hiérarchisation des objectifs à long terme* et une déclinaison par objectifs opérationnels, actions et moyens.

En synthèse, le plan de gestion 2019-2023 mériterait d'être épuré (redondances à supprimer), éclairé par un tableau de synthèse sur les activités humaines. L'enjeu principal est bien pris en compte avec notamment la qualité des 25 années de suivi.

Sur le projet d'extension du périmètre l'analyse de la patrimonialité reste un peu confuse, il manque une bio-évaluation des espèces et habitats considérés.

Les échanges ont porté :

- Sur l'utilité éventuelle à travailler avec l'université de Toulouse.
- Sur la gêne occasionnée par la présentation trop centrée sur les objectifs à long terme (7) qui mélangent différents niveaux d'intervention qu'il conviendrait de séparer (Objectifs, objectifs opérationnels, opérations).
- Sur la clarification des objectifs et stratégies en matière de pédagogie.
- Le CBNSA a lancé un programme de cartographie végétale qui pourra être inséré dans le programme de connaissance de la RNN.

### **Décision du CSRPN N-A**

Au projet d'avis favorable sur le plan de gestion transitoire de la RNN de la frayère d'Alose, le vote est

Vote > Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**Le CSRPN N-A , réuni en CST de Bordeaux, formule, à l'unanimité des présents, une décision d'avis favorable au plan de gestion transitoire présenté par la RNN de la Frayère d'Alose.**

A Bordeaux, le 4 septembre 2019.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Chabrol', written over a horizontal line.

Laurent CHABROL